



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 janvier 2023

Etaient présents : GALISSON Nicolas, GARZELLI Elsa, CLAVERIE Claudine, TRINTIGNAC Laurent, DUFFAU Jean-Michel, DESANGLES Véronique, NEGRINI Régine, DUBLANC Cédric, CABEAU Bernard

Etaient excusés : THOUVENIN Suzanne, SCARAVETTI Henri,

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : DESANGLES Véronique

1/ Le compte-rendu de la réunion du 10 novembre 2022 est validé.

2/ Prise de compétence PLUI par la CCGA

Monsieur le Maire a informé les membres présents que le 30 novembre 2022, le conseil communautaire de la « Communauté de Communes du Grand Armagnac » (C.C.G.A.) a approuvé le transfert de la « compétence urbanisme » des communes à la C.C.G.A. à travers la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.).

Ce transfert a été voté avec 29 voix pour et 15 voix contre.

Chaque conseil municipal ayant trois mois pour se prononcer à compter du 02/12/2022 (*date de la décision de ce transfert*).

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur CHABREUIL, Vice-Président de la Communauté de Communes du Grand Armagnac est venu présenter ce projet et en exposer les enjeux.

VOTE : 6 pour ; 2 abstentions et 1 contre

3/ Reversement du produit 2022 des prélèvements sur paris hippiques 2021

Monsieur le Maire a informé les membres de son conseil que la commune a perçu en 2022 la somme de 3 406,25 € correspondant aux paris hippiques réalisés lors des courses en 2021 sur l'hippodrome de Bascous.

Monsieur le Maire propose de reverser l'intégralité de la somme à la Société Hippique d'Eauze.

VOTE : pour à l'unanimité

4/ Devis travaux pelle pour démolition/aménagement terrain maison Ladevèze

Devis de la société ADTP (Arnaud Deglave Travaux Publics) pour travaux pelle démolition, traitement des déchets et terrassement : 9 115 € hors taxes.

VOTE : contre à l'unanimité

Une journée « CORVEE » sera donc programmée (courant Mars – à confirmer).

5/ Révision du prix de la location de la salle des fêtes pour 2024

Le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité pour le maintien de la gratuité pour les habitants de la commune.

Les tarifs évolueront au 1^{er} janvier 2024 comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Prix actuel</i>	<i>01/01/2024</i>
Journée/soirée	100 €	200 €
Week-end complet Salle + cuisine	150 €	300 €
Week-end complet Salle + cuisine + chapiteaux (<i>juillet-août-septembre</i>)	200 €	500 €
Caution pour habitants de Bascous	0 €	100 €
Caution pour habitants hors commune	0 €	500 €

6/ Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Monsieur le Maire propose que la commune adhère à la Fondation du Patrimoine.

Cet organisme privé indépendant aide les propriétaires qu'ils soient des collectivités, des particuliers ou des associations et les accompagne dans chaque projet pour trouver des financements publics et privés pour la restauration de notre patrimoine.

Le montant de l'adhésion en 2022 était de 55 €/annuel.

Une demande pour 2023 a été effectuée.

7/ Questions diverses

Nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie :

Mardi 8h30 à 12h30

Jeudi 8h30 à 12h30

Vendredi 13h30 à 17h30

Suite à la rénovation de l'accès au terrain multisports, il convient de végétaliser les alentours. L'achat de quelques plantes est décidé par le Conseil Municipal.

Fait à Bascous,
Le 31 janvier 2023

Le Maire,
Nicolas GALISSON

